



## LA MOTTE INFO

### Octobre 2020 N° 25

#### MOT DU MAIRE

Mazerolloises, Mazerollois,

Depuis le 17 octobre et jusqu'au 2 novembre, une nouvelle période d'état d'urgence sanitaire est mise en place. Celle-ci doit permettre de contenir voire réduire la propagation du virus covid-19 sur tout le territoire. De nombreuses restrictions sont à respecter et apparaissent dans le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020.

Pour nous, habitants de Mazerolles, cela nous empêche de nous côtoyer comme nous le faisons auparavant. Malgré tout, faisons ces efforts pour que cette épidémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Ayons aussi un élan citoyen auprès de nos aînés et de toutes les personnes vulnérables.

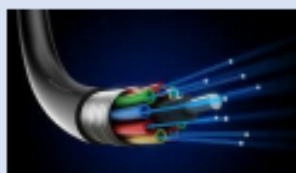
Parmi le lot de nos préoccupations, nous avons aussi quelques maisons qui ont été visitées cette année. Soyons vigilants et observateurs et ne manquez pas de signaler en mairie tous mouvements inhabituels et suspects. Le nécessaire sera fait auprès des forces de l'ordre.

Par ailleurs, Il est très agréable d'observer que certains habitants se chargent de l'entretien du « bout de trottoir » ou de l'accotement qui est devant chez eux. Ceux-ci ont toute la reconnaissance de la municipalité car ils contribuent individuellement et joliment à l'image que nous donnons de notre commune.

Je souhaite avant tout que Mazerolles soit une commune paisible et agréable. Le seul effet positif du confinement que nous avons connu cette année sera peut-être le déplacement d'une partie de la population « citadine » vers nos villages ruraux.

Jean-Christophe NAUDON,  
Maire de Mazerolles

## Adressage et arrivée de la fibre



A notre prise de fonction, nous avons constaté que Mazerolles ne faisait pas partie du plan de déploiement de la fibre. L'adressage était une condition indispensable à cela.

La mairie a obtenu auprès de la Communauté de Communes un délai supplémentaire à fin août afin que le processus soit effectué.

Durant tout le mois d'août, nous avons œuvré au cours de nombreuses réunions de travail, recherches sur le terrain, rencontres avec les administrés, réunions avec la communauté de communes.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous annoncer que ce travail a été concluant. Une fois terminé, le dossier est parti pour enregistrement à la communauté de communes.

Pour la suite, les travaux concernant la fibre devraient arriver.



Une proposition nous a été faite, pour permettre aux gens de se retrouver, près de chez eux, autour de la lecture. Créer un espace de rencontre dédié à cela. Nous allons travailler sur ce projet. Nous faisons appel à vos dons, si vous avez des livres que vous ne lisez plus, ou en trop. BD, romans, revues ou autres. Merci de nous les apporter en mairie.



## Recherche de logements

La mairie a été sollicitée à plusieurs reprises par des personnes voulant s'installer sur notre commune.

Si certains d'entre vous ont connaissance de logements ou terrains, à la location ou à la vente sur notre commune, merci de le faire savoir à la mairie afin de communiquer les informations aux intéressés.

Sachez également qu'un logement à la location sera bientôt disponible dans le Bourg. Renseignements en mairie.



## Sécurité Vitesse !!

Depuis un certain temps, les habitants se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes dans certains lieux-dits.

Notamment à l'Arbre ou à Parpelat, mais également dans d'autres villages. Nous avons constaté effectivement ce problème. La mairie a contacté les différents acteurs concernés (mairie de Rouzède, l'Agence Départementale de l'Aménagement, le Président du département, l'Agence Technique Départementale...), afin de réfléchir à ce problème et trouver des solutions adaptées. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

## SERVICES, ACTIVITES, ARTISANS

Nous allons préparer, pour le début d'année 2021, une plaquette informant des activités culturelles et sportives ; services et artisans sur le territoire.

Dans cette attente et pour toutes informations, n'hésitez pas à vous rendre en mairie.



## ADMR



L'ADMR de Montemboeuf est une association d'aide à domicile. Elle propose de nombreux services répartis en 4 pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux séniors, Entretien de la maison.

Sachez qu'un référent de proximité chez l'ADMR se trouve dans chaque commune. Des rendez-vous réguliers peuvent être organisés, entre habitants afin de pouvoir maintenir un lien social pour les plus isolés ou en difficulté de déplacement.

L'ADMR, que nous avons rencontrée, peut collaborer avec la mairie dans l'organisation de ces entrevues, ateliers, échanges. Nous travaillerons sur le sujet, dès que la situation sanitaire nous permettra de reprendre des activités adaptées.

**ADMR : Place de la mairie, 16310 Montemboeuf / Tél : [05 45 65 36 65](tel:0545653665)**



## Association d'Animation et d'Éducation Populaire Centre de Loisirs

L'AAEP propose des activités de loisirs, sportives et culturelles à TOUS les habitants du Canton. Elle organise le centre de loisirs, l'école multisports et d'autres activités pour les familles et les enfants : peinture, théâtre, poterie, musique, dessin, éveil musical, sport, centre de loisirs, groupes de paroles, petite enfance...

L'équipe d'animation est à votre disposition pour toute information.

AAEP – place de la Mairie - BP 20009 – 16310 MONTEMBŒUF

09.60.13.13.51 / 06.71.56.94.13



[ass.aaepmontemboeuf@orange.fr](mailto:ass.aaepmontemboeuf@orange.fr) / <http://aaep-montemboeuf.e-monsite.com>

Facebook AAEPMontemboeuf / Infos séance cinéma : [www.crcatb.fr](http://www.crcatb.fr)

**Ateliers enfance et famille gratuits à Mazerolles : 13 Octobre, 24 Novembre et 8 Décembre, voir planning disponible en mairie ou auprès de l'AAEP.**



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves du RPI de Montemboeuf organise une vente de sapins et de chocolats pour cette fin d'année. Cette vente se fait au profit des écoles primaires.

Si vous souhaitez soutenir cette action, des bons de commande seront disponibles à la mairie de Mazerolles et sur la page Facebook (retours souhaités pour le 20 novembre).

Pour suivre l'actualité de l'APE, retrouvez-nous sur la page Facebook : **APE des jeunes lutins**.

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail : [apedesjeuneslutins@gmail.com](mailto:apedesjeuneslutins@gmail.com).

**Nous vous remercions par avance de votre participation et vous souhaitons une bonne fin d'année.**



# Le frelon asiatique

Les fondatrices ne pondent qu'un œuf par jour en début de saison et le développement des larves nécessite 45 jours. Ce n'est donc que vers le 15 juin que la fondatrice a assez d'ouvrières pour la nourrir et à partir de là, elle ne fera plus que pondre (jusqu'à 100 œufs par jour).

Mi-juin, la colonie ne compte que des ouvrières puis vers la fin de l'été, également des mâles et des femelles sexuées. Les femelles sexuées, futures reines, passent l'hiver en diapause dans un endroit abrité, souvent enterré, et sortent au printemps pour fonder de nouvelles colonies.



Ce frelon s'attaque notamment aux abeilles ouvrières des ruches européennes. Pour capturer les abeilles domestiques, il se place en vol stationnaire à l'entrée d'une ruche ou patrouille au-dessus des fleurs fréquentées par les abeilles. Sa taille plus importante et ses grandes pattes lui permettent de saisir une abeille et de l'emporter avec lui. Il ne gardera de l'abeille que le thorax et en fera une boulette qu'il emportera pour nourrir les larves de sa colonie. C'est un nouveau facteur d'affaiblissement des ruches. Les abeilles et autres insectes pollinisateurs jouent un rôle important dans la survie des végétaux grâce au travail de pollinisation qu'elles assurent, en particulier pour plus de 20 000 espèces de plantes en Europe dont 40 % sont des fruits, des légumes ou des oléagineux.

Le nid, ou « guêpier », est fait de fibre de cellulose mâchée, comme chez la majorité des guêpes. Il peut atteindre jusqu'à un mètre de haut et 80 cm de diamètre. Construit au printemps, il est aérien, le plus souvent situé dans des arbres à plusieurs mètres de hauteur, quelquefois au ras du sol, sous une charpente ou dans des cheminées. Ce frelon étant opportuniste, son nid est retrouvé aussi bien dans des habitations que sur du mobilier urbain.

Il est généralement de forme sphérique et possède un orifice de sortie latéral. Chaque nid abrite quelque 2 000 frelons, dont plus de 550 fondatrices qui peuvent, l'année suivante, nidifier si elles sont fécondées. Cependant, un grand nombre de ces reines ne passeront pas l'hiver.

Le nid est abandonné pendant l'hiver. Durant cette période, il a été observé en France que certains oiseaux ravageaient le nid. Ce comportement n'a aucune conséquence sur la pérennité de l'espèce puisque le nid est vide.

**Nid détruit à la motte féodale de Mazerolles, en juillet 2020 →**





En décembre 2012, le frelon asiatique, *Vespa velutina*, a été classé, par arrêté ministériel au titre du code rural et de la pêche maritime, comme danger sanitaire de 2<sup>e</sup> catégorie pour l'Abeille domestique.

En janvier 2013, il a été classé « espèce exotique envahissante » au titre du code de l'environnement.

Ces deux arrêtés permettent respectivement la mise en place d'un programme de lutte collectif et volontaire et l'interdiction de l'introduction de ce frelon dans le milieu naturel. Les nids sont occupés jusqu'à fin Novembre avant les grands froids, ils peuvent encore être détruits.

La commune a décidé de prendre en charge une partie du montant de la destruction des nids de frelons asiatiques. Si vous avez fait détruire un nid depuis le 3 juillet, merci de déposer votre facture et un Relevé d'Identité Bancaire en mairie. Le montant de la participation sera versé en fin d'année.

Des prix sur-mesure ! Les tarifs pour la destruction d'un nid débutent à 75€ et varient en fonction de sa hauteur et de son accessibilité :

-De 1 à 6 mètres : 75 €

-De 6 à 12 mètres : 90 €

-De 12 à 20 mètres : 110 €

-Au-delà de 20 mètres sur devis.

**Et en parallèle, au printemps 2021, nous allons mettre en place une campagne de pièges à frelons asiatiques. Il faut savoir que tous les frelons capturés au printemps sont des reines, donc des nids en moins !!!**

## Association Nord Niger Santé

L'Assemblée Générale de l'Association Nord Niger Santé n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de l'épidémie de Covid. Elle nous permettait de présenter les actions en cours et projets de l'Association. Nos amis nigériens, fidèles à Mazerolles depuis des années, n'ont pas pu venir cette année en Charente en raison de l'absence de vols aériens et de délivrance de visas par le Consulat de France à Niamey.



Cependant, nous avons pu nous rendre à Iférouane, au nord Niger en février 2020, avec une équipe composée presque exclusivement de professionnels de santé charentais : deux chirurgiens-dentistes, deux médecins généralistes et un chirurgien gynéco-obstétricien de Béziers. Nous avons beaucoup travaillé, notamment les dentistes, dans cette zone où il y a 1 dentiste pour 400 000 personnes... Nous avons pu équiper le cabinet dentaire d'un matériel performant permettant des soins de qualité.

Le Centre médical de Spécialités que nous avons créé à Iférouane fonctionne heureusement 7 jours sur 7, même en notre absence, notamment le laboratoire d'analyses médicales et le dépôt pharmaceutique, apportant des bénéfices considérables sur le plan sanitaire à ces populations très isolées.

Nous avons dû annuler notre mission de novembre. Nous espérons que l'année 2021 sera plus clémente avec une prochaine mission en février.

**Association Nord Niger Santé. Les Parcouitières 16310 Mazerolles. Tél 05 45 21 11 72**

**Site : [www.nordnigersante.org](http://www.nordnigersante.org) (en cours de reconstruction mais accessible).**

Des exemplaires de notre dernier Bulletin annuel 2020 sont à votre disposition à la Mairie.





## AMICALE DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS DE MAZEROLLES

Nous profitons de ce bulletin d'information pour faire part aux habitants de la commune de Mazerolles de l'existence de notre association et vous décrire brièvement nos missions et nos actions.

Notre mission principale concerne la régulation des populations de grands gibiers (**chevreuils, sangliers, cerfs**) afin de limiter les dégâts sur les cultures agricoles et prairies, mais aussi limiter les accidents de voitures liés aux collisions avec les animaux (au-delà des dégâts matériels parfois ces accidents peuvent être mortels !!). Nous sommes donc en permanence à l'écoute des propriétaires et agriculteurs de la commune, des particuliers afin d'intervenir dès que cela est nécessaire.

Nous intervenons également toute l'année sur la régulation des blaireaux qui peuvent causer de gros dégâts sur les cultures notamment au printemps et en été. Nous régulons aussi les populations de renards qui parfois causent de gros dégâts dans les poulaillers et enfin nous pouvons également intervenir sur les populations de ragondins et corbeaux.

Donc, n'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez ce type de problème, nous essaierons d'intervenir le plus rapidement possible.

Toutefois, pour être en conformité avec la loi, il est évident que nous ne pourrons effectuer l'ensemble de ces interventions et actions uniquement chez les propriétaires et agriculteurs qui nous ont confié la gestion de leur droit de chasse ! (Pour ceux dont ce n'est pas le cas, il faudra vous adresser directement au gestionnaire de votre droit de chasse).

Nous chassons principalement en battues, les samedis de septembre à février. Nous sommes tout à fait conscients du fait que nous pouvons occasionner une gêne ou une crainte pour certains habitants, promeneurs, vététistes. Sachez qu'aujourd'hui, notre préoccupation principale est et restera **la sécurité**. Nous nous efforçons donc de mettre tout en œuvre pour vous garantir cela.

Notre association regroupe aujourd'hui une quinzaine de membres. Nous prélevons chaque année 15 à 20 sangliers en moyenne et 10 à 12 chevreuils. Pour les blaireaux et renards, les prélèvements sont très variables en fonction des années (pour information nous avons prélevé sur la dernière campagne 8 blaireaux et 10 renards).

Grace à nos prélèvements, nous organisons chaque année, au mois de mars notre traditionnel repas de chasse qui permet aux habitants (jeunes et anciens) de se retrouver autour d'une table, afin de partager un moment de convivialité et de conserver un lien social primordial dans notre milieu rural.

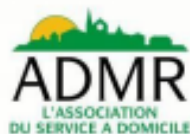
Nous tenons donc à remercier très chaleureusement, l'ensemble des acteurs locaux qui nous soutiennent dans notre action, Mr le Maire et son Conseil Municipal, les propriétaires, agriculteurs et éleveurs de la commune.

Le Président et son bureau

**Nous restons à votre écoute, pour nous contacter :**

- **Romain Landrevie : Président 06.60.41.20.98**
- **Manu Gaillard : Vice-Président : 06.32.46.58.38**

## ADMR



L'ADMR de Montembœuf est une association d'aide à domicile. Elle propose de nombreux services répartis en 4 pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux séniors, Entretien de la maison.

Sachez qu'un référent de proximité chez l'ADMR se trouve dans chaque commune. Des rendez-vous réguliers peuvent être organisés, entre habitants afin de pouvoir maintenir un lien social pour les plus isolés ou en difficulté de déplacement.

L'ADMR, que nous avons rencontrée, peut collaborer avec la mairie dans l'organisation de ces entrevues, ateliers, échanges. Nous travaillerons sur le sujet, dès que la situation sanitaire nous permettra de reprendre des activités adaptées.

**ADMR : Place de la mairie, 16310 Montembœuf / Tél : [05 45 65 36 65](tel:0545653665)**



Association de  
Montembœuf



## Association d'Animation et d'Éducation Populaire

### Centre de Loisirs

L'AAEP propose des activités de loisirs, sportives et culturelles à TOUS les habitants du Canton. Elle organise le centre de loisirs, l'école multisports et d'autres activités pour les familles et les enfants : peinture, théâtre, poterie, musique, dessin, éveil musical, sport, centre de loisirs, groupes de paroles, petite enfance...

L'équipe d'animation est à votre disposition pour toute information.

AAEP – place de la Mairie - BP 20009 – 16310 MONTEMBŒUF

09.60.13.13.51 / 06.71.56.94.13



[ass.aaepmontembœuf@orange.fr](mailto:ass.aaepmontembœuf@orange.fr) / <http://aaep-montembœuf.e-monsite.com>

Facebook AAEPMontembœuf / Infos séance cinéma : [www.crcatb.fr](http://www.crcatb.fr)

**Ateliers enfance et famille gratuits à Mazerolles : 13 Octobre, 24 Novembre et 8 Décembre, voir planning disponible en mairie ou auprès de l'AAEP.**



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves du RPI de Montembœuf organise une vente de sapins et de chocolats pour cette fin d'année. Cette vente se fait au profit des écoles primaires.

Si vous souhaitez soutenir cette action, des bons de commande seront disponibles à la mairie de Mazerolles et sur la page Facebook (retours souhaités pour le 20 novembre).

Pour suivre l'actualité de l'APE, retrouvez-nous sur la page Facebook : **[APE des jeunes lutins](#)**.

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail : [apedesjeuneslutins@gmail.com](mailto:apedesjeuneslutins@gmail.com).

**Nous vous remercions par avance de votre participation et vous souhaitons une bonne fin d'année.**



## MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 31 Octobre : Messe à l'église de Mazerolles, 11 heures, pour célébrer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de Mme FAURY Marie-Louise.

Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice. Rendez-vous à la mairie à 10h15. Cérémonie à partir de 10h30 au monument aux morts (sous réserve de l'évolution des règles sanitaires).

## RECENSEMENT



Le recensement est obligatoire et universel dès l'âge de 16 ans. Vous pouvez faire cette démarche en mairie (pensez à vous munir d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille) ou en ligne sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyennete](http://www.service-public.fr/papiers-citoyennete) puis « recensement JDC et service national ». Cette démarche citoyenne permet l'inscription automatique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

## FERMAGES 2020

L'indice du fermage pour l'année 2019 est de 105,33, soit une hausse de 0.55 % sur le prix des loyers à l'hectare.

## COMMUNIQUE DE LA GENDARMERIE

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert de nombreuses enquêtes à la suite de dépôts de plaintes de propriétaires d'équidés, dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort.

La gendarmerie, en lien avec la mairie, a dressé une liste des propriétaires d'équidés sur la commune pour pouvoir leur transmettre une brochure comprenant toutes les recommandations à mettre en œuvre pour la sécurité des animaux.

Si vous souhaitez recevoir la brochure complète merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

En tout état de cause, si vous constatez tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus), **appelez le 17**.

## INFOS PRATIQUES

**Le secrétariat de la Mairie sera fermé  
du samedi 24 au mercredi 28 octobre inclus.**  
En cas d'urgence vous pouvez contacter Mr Le Maire (M. NAUDON : 06 62 26 63 77)  
ou ses adjoints (M. CUADRADO : 06 26 18 60 04, M. TRIJEAUD : 06 50 19 29 57,  
M. LAURENT : 06 82 88 74 01)

## ETAT CIVIL

Depuis le dernier numéro de la Motte, nous avons eu un décès à Parpelat, suite à un accident de la circulation.